


Etude de faisabilité d'un réseau de chauffage à distance


MI-06

Conditions relatives aux contributions d'encouragement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peuvent bénéficier des subventions les études de faisabilité en vue de réaliser un nouveau réseau de chauffage à distance ou une extension d'un réseau de chauffage à distance existant ; ▪ Le contenu de l'étude de faisabilité est défini en concertation avec la Section de l'énergie. Elle comprend généralement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un modèle d'affaire; ○ Un cadastre énergétique; ○ Une étude de variante; ○ Une analyse de la faisabilité environnementale; ○ Un examen des possibilités d'implantation; ○ Un pré dimensionnement des installations. ▪ Le projet est situé sur le territoire jurassien ; ▪ La demande est accompagné d'une offre établie par un mandataire spécialisé ; ▪ Les prestations propres ne sont pas subventionnées ; ▪ La demande doit être déposée avant le démarrage de l'étude ; ▪ L'étude de faisabilité doit être réalisée dans un délai d'un an à partir de la date de décision.
Référence	Coûts des prestations effectuées par le mandataire spécialisé.
Taux de contribution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge de 50% des coûts de l'étude, maximum 10'000 francs.